

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## SOMMAIRE

### Page 2

- Élections : le SNES-FSU interpelle les candidats



### Page 3-4

- Mouvement intra
- Hors-classe des certifiés et CPE
- Hors-classe des agrégés
- Congés de formation

## ÉDITO

Depuis plusieurs mois, la campagne des présidentielles sidère par la mise en avant des affaires et le tour rocambolesque qu'a pris la désignation de candidats par les primaires de droite et de gauche dont se désolidarisent de manière plus ou moins avouée des figures importantes des partis à leur initiative. Ce feuillet de la campagne masque les véritables enjeux des élections à venir : quel type de société est proposé en filigrane des différentes propositions ?

Le SNES avec la FSU a interpellé les candidats sur les questions éducation, fonction publique mais aussi sociétales. Peu de réponses sur les questions du second degré à l'image de leur quasi absence des programmes. Or, la jeunesse mérite que l'on prenne la peine de se pencher sur son avenir. Pas un avenir au rabais avec des pansements comme l'apprentissage, mais un véritable plan d'action pour enfin démocratiser l'accès à un enseignement ambitieux quelle que soit la voie choisie (générale, technologique ou professionnelle). Pas des mesures libérales (renforcement de l'autonomie, enseignements modulaires) qui ne renforceraient que les inégalités entre établissements, entre élèves, et feraient le lit de l'enseignement privé, mais les moyens d'assurer pour tous et sur l'ensemble du territoire cet enseignement de qualité ancré sur les disciplines. Quant à la fonction publique et à la protection sociale, elles font le plus souvent l'objet d'attaques remettant en cause les fondements du contrat social issu de l'après-guerre.

À quelques jours du 1<sup>er</sup> tour, le niveau annoncé du FN - même si les sondages sont à manier avec prudence - ne peut qu'alarmer. La responsabilité du SNES est d'appeler à le combattre par tous les moyens. Non par un vote « utile » de principe, mais par un vote de conviction sur les valeurs que nous portons, ou à tout le moins par une participation la plus forte possible au scrutin, pour éviter une abstention qui ferait croître mécaniquement la part de ceux dont nous sommes les plus éloignés.

Ce ne sera pas non plus la seule occasion de s'exprimer. Suivront les élections législatives où nous continuerons de populariser notre vision d'une société émancipatrice et solidaire. Le rôle du mouvement social a toute sa place dans cette mobilisation autour de ces valeurs. Il sera plus que nécessaire, quels que soit les résultats des différentes échéances, de rechercher l'unité d'action avec les forces progressistes pour lutter contre les idées les plus libérales, réactionnaires et identitaires, et faire avancer celles auxquelles nous aspirons. La position singulière de la FSU au sein du monde syndical est un atout pour construire un pôle unitaire de revendications. À nous, ensemble, de nous en saisir !

9 avril 2017, Florence DENJEAN-DAGA

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclous des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue  
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage  
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg  
N° Commission Paritaire : 1121 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie  
483 ZAC des Vautes.  
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017

## LE SNES-FSU INTERPELLE LES CANDIDATS

Le SNES-FSU interpelle les candidats aux élections présidentielle et législatives sur l'avenir de l'école, du second degré et de ses personnels. Vous trouverez dans cette page les questions posées et un extrait de nos revendications. Retrouvez sur notre site l'intégralité du dossier (état des lieux, questions et revendications) : [www.snes.edu/Election-presidentielle-2017.html](http://www.snes.edu/Election-presidentielle-2017.html) et les éventuelles réponses des candidats.

## EMPLOIS ET RECRUTEMENT



## QUESTIONS AUX CANDIDATS

- Quelle est votre estimation des besoins en emplois d'enseignants dans le second degré public pour les cinq années à venir (volume, objectifs) ?
- Quelle politique comptez-vous mettre en

œuvre pour répondre aux besoins du système éducatif et rendre à nouveau attractives les voies menant aux concours (recrutement de personnels titulaires, engagement pluriannuel, vivier de candidats) ?

Quelles sont vos propositions concernant les moyens nécessaires à l'encadrement de la vie scolaire et concernant les personnels qui en ont la charge (notamment CPE, AED) ?



## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- Créer les emplois d'enseignants nécessaires au desserrement des effectifs en lycée comme en collège.
- Donner aux stagiaires un service en responsabilité d'un maximum de 6 heures.
- Recréer les 12 000 à 15 000 emplois économisés par la réduction de 4 à 3 ans de la préparation du bac pro.
- Renforcer les vies scolaires.
- Doubler le nombre de postes aux concours de Psy-ÉN.
- Reconstituer un potentiel de remplacement.
- Programmer les recrutements sur au moins cinq ans.
- Améliorer le fonctionnement des ESPE.

## AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

## QUESTIONS AUX CANDIDATS

- Y a-t-il des domaines pour lesquels vous êtes favorable à un élargissement de l'autonomie des établissements ? Si oui, lesquels ?
- Dans le cadre de cette autonomie, faut-il selon vous revoir, et si oui dans quel sens, les rôles respectifs du chef d'établissement, du conseil d'administration et des équipes pédagogiques ?
- Comptez-vous poursuivre dans l'élargissement des compétences des recteurs au détriment des compétences nationales ?
- Êtes-vous favorable au maintien du recrutement des enseignants, des CPE, des Psy-ÉN par concours ? Le chef d'établissement doit-il intervenir dans le choix des personnels amenés à exercer dans l'établissement ?
- Êtes-vous favorable à de nouveaux transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales ? Si oui lesquels ? Et pourquoi ?



## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- Maintenir les trois voies de formation, des contenus de formation et des grilles horaires nationales d'enseignement intégrant des débouchements, la gestion des personnels



sous la responsabilité de l'État.

- Réorganiser la répartition des compétences entre le chef d'établissement, le CA et les équipes pédagogiques.
- Promouvoir la liberté pédagogique individuelle et collective des enseignants.
- Évaluer notre système éducatif d'après des critères objectifs.
- Faire un bilan des actions hors compétences des collectivités territoriales en matière d'éducation.
- Travailler à une refonte de la carte scolaire intégrant les objectifs de mixité sociale.

## CARRIÈRES, SALAIRES, PENSIONS

## QUESTIONS AUX CANDIDATS

- Envisagez-vous une hausse significative de la valeur du point d'indice ? Êtes-vous favorable à l'indexation de cette valeur sur l'inflation ?
- Accélérerez-vous la mise en place du protocole PPCR et en combleriez-vous les insuffisances ?
- Comment lutterez-vous contre les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ?
- Quelle place accordez-vous aux rémunérations



indemnitaires par rapport aux traitements ?

L'évaluation des personnels doit-elle se faire dans la carrière, dans la rémunération ? Si oui, comment et sous quelle forme ?

Envisagez-vous des mesures d'indexation des pensions de retraite sur les évolutions salariales ?

Quelle politique comptez-vous mener pour résorber la précarité dans le second degré de l'Éducation nationale (accès au statut par titularisation, gestion...)?



## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- Programmer un plan de rattrapage des salaires.
- Faire progressivement du corps des agrégés revalorisé le corps de référence dans le second degré.
- Revaloriser les indemnités, intégrer la plupart dans le traitement.
- Améliorer le pouvoir d'achat des retraités.
- Sécuriser les agents non titulaires.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

## QUESTIONS AUX CANDIDATS

- Quelles mesures prendrez-vous pour améliorer les conditions de travail des personnels (temps de concertation, alternatives aux méthodes managériales actuelles...)?
- Quelle est votre conception de la formation des maîtres (cursus universitaire, articulation des différentes composantes de la formation, place du concours, année de stage post-concours, entrée dans le métier, formation continue) ?



- Respecterez-vous la loi du 5 mars 2014 et l'organisation du SPOTLV en deux branches ? Engagerez-vous un plan de reprise par l'État des CJO départementaux ou financés actuellement par des collectivités ?
- Conforterez-vous le rôle éducatif des CPE ?
- Que comptez-vous faire pour améliorer la situation des AED et des AESH ?

## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- La reconnaissance des personnels – concepteurs de leurs métiers – dans leur travail, le respect de leur statut, de leur qualification et leurs droits.
- La transparence des missions des chefs d'établissement.
- L'inclusion du travail collectif dans les ORS.
- L'intégration, dans la formation initiale, de la formation disciplinaire et d'éléments de pré-professionnalisation.
- Une entrée dans le métier progressive et accompagnée.
- La relance d'une formation continue répondant aux attentes et aux besoins des personnels.
- Une cessation progressive d'activité en fin de carrière.

## L'AMBITION DU SECOND DEGRÉ

## QUESTIONS AUX CANDIDATS

- Quels sont pour vous les objectifs de la scolarité obligatoire ?
- Pensez-vous qu'il soit nécessaire de la prolonger jusqu'à 18 ans ?
- Quelles mesures prendrez-vous pour viser partout la mixité scolaire et sociale, réduire les inégalités face aux apprentissages, prévenir et résorber l'échec scolaire ?
- Qu'envisagez-vous pour le collège ? Reviendrez-vous sur la réforme de 2016 ? Si oui, comment et avec quels objectifs ?
- Quelles mesures prendrez-vous une diversité des voies et séries au lycée en luttant contre les inégalités et les représentations sociales ?
- Quelle politique entendez-vous mener vis-à-vis de l'enseignement privé ?



## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- Un second degré cohérent de la Sixième à la Terminale dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans.
- Une scolarisation s'appuyant sur les enseignements disciplinaires ayant le souci de démocratiser, c'est-à-dire de lutter contre les inégalités sociales et de genre.

- Un baccalauréat conforté, marqueur majeur de la fin de la scolarité obligatoire.
- Une orientation repensée développant l'estime de soi, l'envie d'apprendre, de réussir et construire sa place dans la société.
- Une formation initiale et continue des personnels améliorée.



## FORMATION ET APPRENTISSAGE

## QUESTIONS AUX CANDIDATS

- Souhaitez-vous réserver l'apprentissage aux jeunes en situation de difficulté scolaire ou de décrochage ?



- Comment éviter les discriminations à l'embauche des jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage ? Et comment l'État peut-il mieux contrôler des formations qui sont de compétences régionales ?
- Comment limiter les sommes exorbitantes déversées vers l'apprentissage et comment mieux organiser le contrôle de ces financements ?

## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- La garantie par l'État d'une formation pour chaque jeune.
- La garantie du même niveau de formation professionnelle, technologique et générale.
- La garantie par l'État de la possibilité d'un retour en formation pour tous les jeunes victimes d'une rupture de contrat d'apprentissage.
- La non-concurrence entre apprentissage et formations scolaires.
- Le droit à poursuite d'études sous statut scolaire ou d'étudiant, quel que soit le mode d'obtention du diplôme, scolaire ou apprenti.

**INTRA 2017****LE SNES EN MOUVEMENT !**

La saisie des vœux pour le mouvement est terminée depuis le 27 mars. Toutefois, il est important de nous faire parvenir votre fiche de suivi (téléchargeable sur notre site) avec vos pièces justificatives, ainsi que votre liste de vœux, puisqu'il est possible de modifier vos vœux jusqu'au 5 mai.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU, élus des personnels, vérifieront scrupuleusement votre liste et vous contacteront si nécessaire. Cette année, un groupe de travail concernant les postes spécifiques est programmé le 11 mai : il est également important de nous faire parvenir vos dossiers concernant les vœux SPEA ou REP-REP+ afin que nous défendions votre dossier ou demandions des éclaircissements à l'administration.

Arnaud ROUSSEL

**Calendrier :**

- 4 mai : publication sur SIAM des barèmes retenus par le rectorat
- 5 mai : date limite de demande de modifications de vœux
- 10 mai : groupe de travail bonifications au titre du handicap
- 11 mai : groupe de travail SPEA ; date limite de demande de correction des barèmes
- 17 mai : vérification des vœux et barèmes CPE et COPsy
- 18 et 19 mai : vérification des vœux et barèmes certifiés-agrégés
- 14 juin : commission d'affectation des COPsy
- 15 juin : commission d'affectation des CPE
- 20 et 21 juin : commission d'affectation des certifiés-agrégés
- 29 juin : groupe de travail révision d'affectation COPsy et CPE
- 30 juin : groupe de travail révision d'affectation des certifiés-agrégés.

**HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS ET CPE 2017****UN PARI EN PASSE D'ÊTRE GAGNÉ DANS L'ACADÉMIE !**

Le SNES-FSU a obtenu lors de la discussion sur la circulaire rectoriale hors-classe 2017 que ses deux propositions soient intégrées au barème :

- augmentation de 10 points supplémentaires du forfait lorsqu'on a atteint le 11<sup>e</sup> échelon
- forfait de 10 points pour 5 ans et plus au 10<sup>e</sup> échelon.

**L'objectif que nous poursuivons depuis la création de la hors-classe en 1989 est de permettre à l'ensemble de la profession de partir à la retraite avec une pension calculée sur la base de la rémunération du 7<sup>e</sup> échelon de la hors-classe.**

Les améliorations du barème ces dernières années portent leurs fruits :

- cette année, plus de 68 % des collègues partis à la retraite étaient au 7<sup>e</sup> échelon de la hors-classe.
- l'année dernière 96 % des 11<sup>e</sup> échelon certifiés ont été promus utilisant "seulement" 51 % du contingent. En effet, le vivier des

11<sup>e</sup> échelon est désormais constitué uniquement par les 11<sup>e</sup> nouvellement promus lors de la CAPA avancement de l'année. Cela permet ainsi de promouvoir aussi un nombre non négligeable de collègues au 10<sup>e</sup> échelon.

Ainsi la politique constante du SNES-FSU de mettre en avant une vision collective de l'avancement à la hors\*-classe permet à tous de prétendre à terme à une pension la moins dégradée possible tout en ayant mécaniquement abaissé l'âge moyen d'accès à la hors-classe ! Ce résultat n'aurait jamais été atteint si la profession n'avait pas fait confiance au SNES-FSU lors des élections professionnelles, bien loin de céder aux sirènes de la soit disant « méritocratie » berceau de l'individualisme.

Le même pari nous attend pour l'accès à la classe exceptionnelle, à nous collectivement de le remporter !

Florence DENJEAN-DAGA

**Les avis pour la hors-classe des certifiés et CPE seront accessibles à partir du 16 avril sur I-Prof.**

**N'oubliez pas de remplir la fiche de suivi (disponible sur notre site).**

- GT vérification des barèmes : 23 mai (CPE), 29 mai (certifiés)
- CAPA : 2 juin (CPE), 9 juin (certifiés)



**MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.**

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'enseignement, de la culture, de la recherche et des sports. Elle place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au cœur de ses préoccupations. UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

**Crédit  Mutuel**  
Enseignant  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT MONTPELLIER**  
255, RUE DE L'ACROPOLE - IMMEUBLE L'ASTREE  
34967 MONTPELLIER CEDEX 2  
TEL. : 04 99 74 77 41  
COURRIEL : 09055@CREDITMUTUEL.FR

**HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS****GROUPE DE TRAVAIL : UN TRAVAIL DE FOURMI DES ÉLU-ES DU SNES !**

Le Groupe de Travail (GT) qui précède la CAPA pour l'accès à la hors classe des agrégés s'est tenu le 27 mars 2017.

Ce GT a été l'occasion pour les élu-e-s du SNES de travailler à l'amélioration de la liste académique qui remontera en CAPN en juin. Le but : permettre au plus grand nombre de collègues possible de l'académie, particulièrement en fin de carrière, d'accéder à la hors-classe.

Sur quoi s'est focalisé notre travail ?

- application de la circulaire ministérielle pour faire remonter les collègues du 11<sup>e</sup> échelon avec 4 ans d'ancienneté que le rectorat avait oubliés (y compris les listes d'aptitudes de moins de 3 ans)
- les avis recteur : optimiser les chances de promotions de col-

lègues au 11<sup>e</sup> et au 10<sup>e</sup> échelon en fin de carrière en demandant leur inscription avec un avis recteur "exceptionnel"

- les avis primaires (CE/IPR) des collègues de l'académie : pointer les disciplines où les IPR n'ont pas utilisé tout leur quota d'avis "Très Favorable" afin qu'ils les distribuent à des collègues en rang utile dès cette campagne.

- pointer toutes les distorsions entre avis des CE/IPR et leurs appréciations littérales pour demander une rectification des avis pour les collègues concernés.

- signaler les retards d'inspection et les baisses d'avis sans justification.

**Pas un seul collègue n'a été oublié dans ce travail minutieux !**

Encore une fois cette année nous avons remarqué que beaucoup

d'avis primaires "Très Favorable" sont « perdus » en étant distribués à des collègues des 7, 8 ou 9<sup>e</sup> échelon qui n'ont aucune chance d'être promus et qui, pour les 7 et 8<sup>e</sup>, dans le cadre de l'application du protocole PPCR ne feront plus partie des promouvables l'an prochain.

Nous attendons les arbitrages de la rectrice dès le 27 avril prochain lors de la CAPA. Nous espérons qu'elle saura entendre nos arguments afin de permettre davantage de promotions pour les collègues de l'académie de Montpellier.

Il y a cette année 1265 promouvables dans l'académie, 253 remonteront sur la liste des proposés à la CAPN de juin.

Claire POUS

**CONGÉS DE FORMATION  
RENTREE SCOLAIRE 2017**

Cette année, le rectorat a imposé une lettre de motivation précisant le projet professionnel envisagé. Le SNES a dénoncé cette demande qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations syndicales. Elle n'entre pas en compte dans le barème et, pour cette année, ne devrait pas avoir d'incidence sur l'attribution d'un congé formation. Nous serons toutefois vigilants à la façon dont elle sera évoquée (ou pas) au cours du groupe de travail et au rôle que l'administration voudra lui donner. À suivre...

Le Groupe de Travail Académique Inter Corps (GTAIC) qui examine les demandes pour la rentrée prochaine se tiendra le 4 mai. Chaque année, des erreurs surviennent dans la prise en compte des situations : seule la fiche de suivi (télé-

chargeable sur notre site) nous permet de les repérer et d'en faire état : n'oubliez donc pas de nous la faire parvenir avec toutes pièces justificatives et la lettre de motivation.

Le projet résultant du groupe de travail ne sera qu'indicatif : les résultats des concours peuvent le modifier, des erreurs être encore signalées avant la tenue des CAPA qui entérineront la liste définitive des bénéficiaires.

**Les CAPA se réuniront le 2 juin (CPE), le 9 juin (certifiés), le 14 (COPsy) et le 26 juin (agrégés).**

Attention ! Le rectorat a décidé d'exercer un contrôle plus strict sur l'assiduité aux formations. Par ailleurs, si vous deviez renoncer à votre congé formation après l'avoir obtenu pour la rentrée

2017, vous verriez le calcul de vos demandes antérieures repartir de zéro à moins que ce renoncement soit justifié par une situation familiale ou médicale particulière (attestation médicale, perte d'emploi du conjoint...).

Elsa BERNARDY